



Mende, le 2 février 2015

## **Compte-rendu de la Réunion informelle du 30 janvier**

Cette réunion devait être un groupe de travail sur des « sujets d'actualité ». A notre demande, un ordre du jour plus détaillé nous a été transmis :

- horaires d'ouverture des guichets au public ;
- expérimentation SIE de Florac - SIE de Mende ;
- mise en place du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine ;
- transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries mixtes vers les SIP-SIE de rattachement ;
- avenir du réseau en Lozère.

Il était bien entendu dès le départ qu'aucune décision ne serait entérinée et qu'il ne serait pas fait l'impasse d'un débat dans les instances paritaires (CHSCT et CTL) qui seront forcément convoquées sur tous ces sujets.

### 1) Horaires d'ouverture

Ce débat fait suite à la diffusion d'une fiche à l'occasion du Comité Technique de Réseau du 30/09/2014, qui préconise l'harmonisation des horaires des structures d'un même centre des finances publiques et de définir un principe unique axé sur la notion de commune de plus ou moins 10 000 habitants.

Dans ce cadre, la direction envisageait d'harmoniser les horaires, mais ce ne sera pas possible de fixer des horaires identiques pour tout le monde. On reverra donc les conditions d'ouverture....

- a) des services de Mende (Cité, TP, Direction), sur la base d'un minimum de 24 heures d'ouverture au public par semaine ;
- b) des « gros sites » extérieurs (Florac, Langogne, Marvejols et Saint Chély), sur la base d'un minimum de 16 heures d'ouverture au public par semaine, avec 2 après-midi de fermeture pendant lesquelles les réceptions sur rendez-vous sont possibles. Les horaires élargis pour la campagne de déclaration et d'avis IR sont maintenus ;
- c) des petits et des tous petits postes, en fonction des horaires actuel, avec, peut-être 3 après-midi de fermeture.

Ces mesures sont, selon la direction, destinées à donner des espaces de respiration, du temps pour mieux gérer le « back-office » en étant moins dérangé. Mais il n'est pas pour autant question de permettre aux services de débrancher les téléphones et les répondeurs.

### 2) Expérimentation SIE de Florac

Lors du Comité Technique de Réseau du 20 novembre 2014, un groupe de travail sur l'organisation des SIE était mis en œuvre. Une des pistes de réflexion prévoyait une « organisation déconcentrée multi-SIE » permettant à un SIE d'assurer tout ou partie des missions « transverses » (accueil – physique, téléphonique ou électronique – de premier niveau, visites de terrain, traitement des AVISIR, surveillances relances automatisées, recouvrement amiable).

Le Directeur aurait souhaité un transfert total du SIE de Florac vers le SIE de Mende, incluant le transfert de 2 postes B, mais la Centrale refuse ce type d'opération car elle « fragilise l'entité qui reste (le SIP) ».

Il faudra en conséquence se contenter d'une expérimentation limitée de travail à distance consistant dans la prise en charge par un agent du SIE de Mende du flux électronique des bulletins Avisir (créations d'entreprises) arrivant dans la banette de Gespro, confirmé par un message sur la balf fonctionnelle du SIE de Florac ( « telle entreprise, ayant tel numéro Siret, a été créée dans Gespro... »). Ces bulletins Avisir sont d'environ 550 par an à Mende, et de 600 à Florac. En moyenne, il s'agira de traiter 4 bulletins par jour en sachant que le temps de traitement moyen est de 1 h.

Cette expérimentation débiterait début mars, après la tenue du CHS et du CTL

### 3) Mise en place du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine

Cette nouvelle structure regroupant tous les services de contrôle : cellule CSP -des particuliers- des dossiers à fort enjeu, fiscalité immobilière, sera mise en place en septembre 2016 et sera placée sous l'autorité hiérarchique commune avec le pôle contrôle expertise.

Auparavant, le poste C de la FI sera transféré au SIE du fait que la surveillance du dépôt des déclarations de succession sera exercée par le pôle Enregistrement.

### 4) Transfert du recouvrement de l'impôt (IR/TH) des trésoreries mixtes

Cette mesure est destinée à décharger les trésoreries visées de cette mission en assurant la gestion dans les SIP de rattachement.

Dixit la direction, le dispositif ne concernerait que peu de cotes et cet aménagement permettrait d'en concentrer la gestion et d'éviter à l'équipe de renfort de trop se déplacer pour intervenir sur cette mission.

Cette mesure, si elle est validée par la Centrale, pourrait être mise en œuvre au 01/01/2016.

### 5) Avenir du réseau

La seule information donnée par la direction sur ce point est le projet de fermeture de la trésorerie du Bleynard au 01/01/2016.

### 6) Autres points

\* La prime d'accueil fera l'objet d'une répartition selon les mêmes critères qu'en 2014.

\* La Direction Générale a débloqué une Autorisation d'Engagement à hauteur de 90 000 euros pour procéder à la suite de l'aménagement du 3ème étage de la direction et de l'appartement du gardien-concièrge. Le projet de la direction consiste à regrouper le pôle fiscal au 3ème étage, libérant ainsi une partie du 2ème étage pour le pôle gestion publique (compta, CQC) et permettant d'installer la Trésorerie Principale au rez-de-chaussée... le 01/09/2015 !

\* 37 000 euros ont été mis à disposition de la DDFiP48 afin de refaire l'installation de chauffage de l'immeuble du boulevard Lucien Arnault, et de le raccorder au réseau de chaleur de Mende.

**S'agissant d'une réunion informelle, ce compte-rendu n'a qu'une vocation informative et tous les points évoqués doivent être discutés et votés lors des réunions paritaires qui devront se tenir avant chaque changement.**

**Mais nous vous invitons d'ores et déjà à nous faire part de toutes vos remarques et/ou critiques afin de préparer un argumentaire visant à défendre vos intérêts face aux recherches forcées d'économies de la direction.**

**Mais quelque chose nous dit que 2015 sera agitée. Restons vigilants !**